Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20261029-DEL2026_84-DE

le Guilvinec
VUE SUR OCÉAN

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune du GUILVINEC (Finistère)

**Séance du 29 octobre 2026**

A 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Jean Luc TANNEAU, Maire.

**Présents** : Mme Sylvie BARBET, M. Thomas BIET, Mme Marie BIGER, Mme Emmanuelle BODERE, M. René-Claude DANIEL, M. Pascal FRANCHET, M. Pascal GODEC, M. Alain LAURENT, Mme Gaëlle LE CORRE, Mme Françoise LE GOFF, M. Stanley LOCKWOOD, Mme Lénaïg LOPERE, M. Roger PERON, M. Olivier PICANDET, Mme Brigitte QUERE, Mme Michèle RANZONI, M. Charles SEITHER, Mme Audrey STRUILLOU, M. Jean-Luc TANNEAU, Mme Laure VOLANT.

**Présents par procuration** : Mme Christine COCHOU (Pouvoir à Michèle RANZONI)

**Excusés** : M. Johan GUEGUEN, M. Arthur LE SAINT.

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie BARBET.

**Nombre de membres en exercice** : 23
**Nombre de membres ayant pris part à la délibération** : 21

## Subvention au Club de tennis

*Del2026-084 – Nomenclature : 7.5 – Finances locales – Subventions*

Rapporteur : M. Pascal GODEC

En date du 28 mars 2026, le Club de tennis du Guilvinec a sollicité la commune du Guilvinec pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000,00 €, dans le cadre du projet de pérennisation et développement du club.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande présentée par le Club de tennis du Guilvinec,

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20261029-DEL2026_84-DE

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à la majorité des voix (deux abstentions) :

- **Décide** de l'attribution d'une subvention de 500,00 € au Club de tennis du Guilvinec, pour le projet de pérennisation et développement du club,

- **Autorise** Monsieur, le Maire à verser une subvention d'un montant de 500,00 €,

- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision

*Fait au Guilvinec, le 30 octobre 2026*

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,




*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com*